



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CHRS

Question écrite n° 20887

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les moyens mis à disposition des centres d'hébergement et de réinsertion sociale. La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions fait des centres d'hébergement et de réinsertion sociale un axe central de cette lutte. Aussi, il apparaît important de doter ces structures de moyens leur permettant de mener à bien leurs missions. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures tant législatives que réglementaires qu'elle est prête à prendre afin de lui apporter une solution.

Texte de la réponse

La loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions fait des CHRS un axe important de cette lutte. Afin de répondre à cet objectif, la loi de finances pour 1999 prévoit la création de 500 places supplémentaires de CHRS, ainsi que 75 MF pour la rénovation d'un certain nombre de centres. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre du programme de prévention et de lutte contre les exclusions qui comporte également la création de 500 places de CHRS en 2000. Par ailleurs, 500 places ont été créées au titre de ce programme en 1998. Cet engagement du Gouvernement dans un programme pluriannuel montre sa détermination à trouver une issue aussi satisfaisante que possible aux problèmes des personnes qui se trouvent privées de logement. Au niveau réglementaire, le décret en Conseil d'Etat prévu à l'article 157 de la loi du 29 juillet 1998 précitée va prochainement être pris. Ce décret prévoit les conditions de fonctionnement et de financement des CHRS dont les missions ont été élargies et prennent désormais en compte les divers outils que l'évolution des besoins a rendu nécessaires : secours mobiles, accueils de jour, services d'accueil et d'orientation, ateliers, services d'accompagnement social... Par ailleurs, une démarche d'élaboration d'une nouvelle génération de schémas départementaux de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion vient d'être initiée, dont l'objectif est de susciter une dynamique locale permettant d'articuler les différents dispositifs qui concourent à accueillir les personnes en grande difficulté en vue de leur insertion sociale et professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20887

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1998, page 5978

Réponse publiée le : 10 mai 1999, page 2885